

Directive sur la plate-forme nationale d'auto-exclusion (NSEP) — XX/2023

A. Plate-forme nationale d'auto-exclusion

1. Introduction

La présente directive a pour objet de décrire les procédures et les exigences techniques qui doivent être mises en œuvre par les opérateurs titulaires d'une licence de classe B en ce qui concerne l'exploitation de la plate-forme nationale d'auto-exclusion (NSEP). Le NSEP est un service en ligne conçu par l'Autorité nationale des paris (NBA) qui vise à faciliter l'exclusion des individus de l'activité liée aux paris dans tous les fournisseurs de jeux en ligne agréés opérant en République de Chypre (titulaires d'une licence de classe B). L'établissement et la maintenance d'une liste de joueurs exclus (d'où la liste d'exclusion) et la mise à disposition d'une API REST permettant aux opérateurs d'interroger cet ensemble de données et de déterminer le statut d'exclusion de leurs utilisateurs enregistrés sont au cœur de cette entreprise, limitant ainsi leur participation aux paris en conséquence.

2. Base juridique

La présente directive est rédigée sur la base des dispositions de la règle 23 du règlement (protection des joueurs, des joueurs mineurs et des joueurs pathologiques) de 2022 (ou «règlement sur la protection des joueurs»), telle que modifiée ou remplacée.

Le Règlement sur la protection des joueurs peut être trouvé sur nba.gov.cy.

3. Exigences

- (1) La mise en œuvre des procédures et des exigences techniques détaillées dans la présente directive est obligatoire pour tous les opérateurs titulaires d'une licence de classe B.
- (2) Si, selon le NSEP, un joueur est exclu d'un certain type de sport et/ou de ligue, l'opérateur ne doit pas permettre au joueur de placer un pari sur ledit sport et/ou ligue.
- (3) Si, selon le NSEP, un joueur est exclu de tous les types de paris, l'opérateur ne doit pas permettre au joueur de placer des paris ou de déposer de l'argent sur son compte.
- (4) Aucun message, publicité ou action promotionnelle n'est envoyé au joueur pendant la période d'auto-exclusion ou après la fin de cette période, jusqu'à ce que le joueur se reconnecte et réactive son compte.

4. Informations concernant le NSEP

(1) Aux fins du Règlement sur la protection des joueurs, le NSEP est considéré comme faisant partie des mesures d'autoprotection disponibles de chaque opérateur titulaire d'une licence de classe B. Par conséquent, les opérateurs titulaires d'une licence de classe B doivent inclure, le cas échéant:

- (i) les liens et informations pertinents concernant le NSEP, ainsi que l'explication de la différence entre le NSEP et le système d'auto-exclusion de l'opérateur;
- (ii) instructions sur la façon d'utiliser le NSEP.

(2) Les opérateurs titulaires d'une licence de classe A et B doivent fournir un accès direct au NSEP par l'intermédiaire d'un lien Web sensible dans le pied de page de chaque page Web de leur site Web. (www.exclusion.cy).

B. Exigences techniques

1. Introduction

Ce chapitre détaille les exigences techniques du NSEP et vise à fournir des détails sur la manière dont la communication entre la plate-forme et les opérateurs titulaires d'une licence de classe B est mise en œuvre et quelles données spécifiques sont échangées au cours du processus.

2. Flux de travail

Un opérateur de classe B détermine le statut d'exclusion d'un utilisateur à travers les flux de travail décrits dans cet article. Ce faisant, au moins l'une des sources de données suivantes doit être interrogée:

1. **Ensemble de données sur l'exclusion en direct** Il s'agit de la version la plus récente du statut d'exclusion des utilisateurs enregistrés dans le NSEP. Il est maintenu par la NBA et un opérateur peut y accéder en utilisant l'API NSEP décrite dans le présent document.
2. **Ensemble de données sur les exclusions quotidiennes** Il s'agit d'un aperçu quotidien qui contient des données relatives à tous les utilisateurs exclus qui sont enregistrés auprès d'un opérateur particulier. Il est compilé ou mis à jour sur un cycle de 24 heures en interrogeant l'ensemble de données sur l'exclusion en direct via l'API NSEP et est maintenu du côté de l'opérateur. Une fois généré, il peut être directement accessible par le système de l'opérateur sans nécessiter de communication avec le NSEP.
3. **Ensemble de données d'exclusion locale.** Cela contient des données d'exclusion collectées via des flux de travail d'auto-exclusion qui sont explicitement facilités par la plate-forme d'un opérateur. Sa génération et sa maintenance ont donc lieu du côté de l'opérateur.

Il existe deux flux de travail distincts déclenchés par des événements qui nécessitent la

récupération des données d'exclusion des sources énumérées ci-dessus. Un troisième processus doit être planifié quotidiennement pour la compilation ou la mise à jour de l'ensemble de données d'exclusion quotidienne.

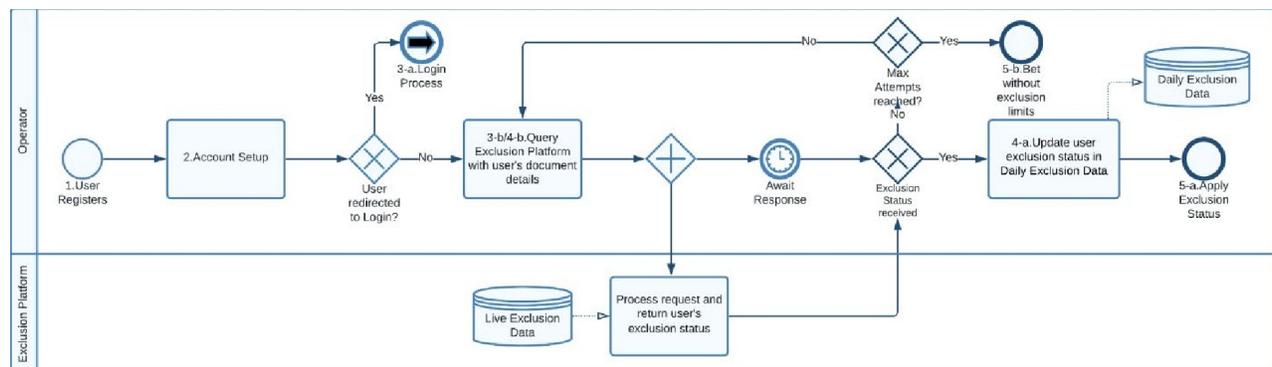
2.1 Récupération du statut d'exclusion lors de la connexion de l'utilisateur

À chaque connexion utilisateur, le statut d'exclusion d'un utilisateur doit être déterminé et des limites potentielles doivent être appliquées à son profil avant que toute activité de pari soit autorisée.

À cette fin, les détails de l'utilisateur sont d'abord vérifiés par rapport aux données d'exclusion locales dans le système de l'opérateur. Si aucune exclusion n'est trouvée, l'opérateur effectue une seconde vérification en interrogeant l'API NSEP et donc en accédant à l'ensemble de données sur l'exclusion en direct.

Dans les cas où l'API est temporairement indisponible, l'ensemble de données sur les exclusions quotidiennes, qui est stocké sur les systèmes de l'opérateur, est utilisé comme source de sauvegarde.

Le processus est décrit ci-dessous. Une description de son débit est fournie dans le tableau 2.1.



Operator	Opérateur
1.User Registers	1.Registres des utilisateurs
2.Account Setup	2.Configuration du compte
Yes	Oui
3-a.Login Process	3-a.Processus de connexion
User redirected to Login?	Utilisateur redirigé vers Se connecter?
No	Non
3-b/4. Query Exclusion Platform with user's document details	3-b/4.Plate-forme d'exclusion des requêtes avec les détails du document de l'utilisateur
Await response	En attente d'une réponse
Max Attempts reached? No	Nombre maximum de tentatives atteint? Non
Exclusion Status received	Statut d'exclusion reçu
5-b.Bet without exclusion limits	5-b.Paris sans limites d'exclusion
4-a.Update user exclusion status in Daily Exclusion Data	4-a.Mettre à jour le statut d'exclusion de l'utilisateur dans les données d'exclusion quotidiennes
Daily Exclusion Data	Données d'exclusion quotidiennes
5-a.Apply Exclusion Status	5-a.Appliquer le statut d'exclusion
Exclusion Platform	Plate-forme d'exclusion
Live Exclusion Data	Données d'exclusion en direct
Process request and return user's exclusion status	Traiter la demande et renvoyer le statut d'exclusion de l'utilisateur

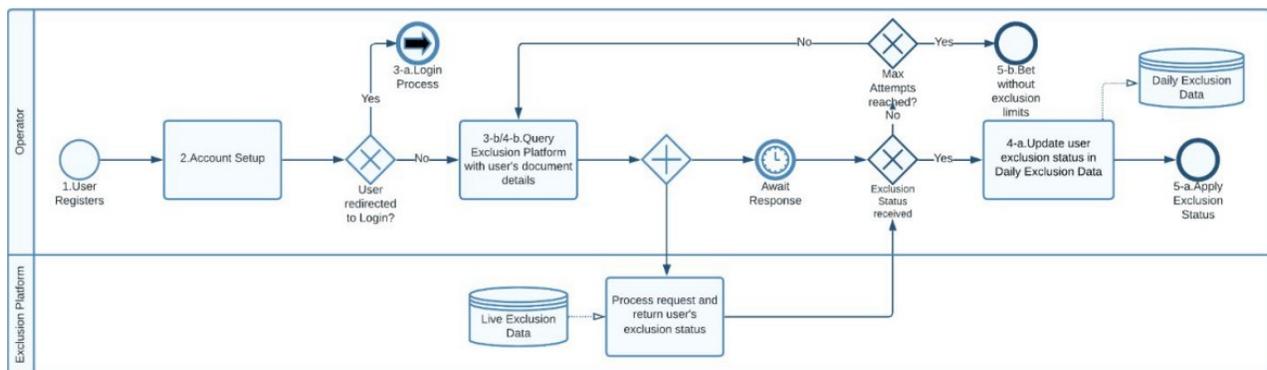
Description du flux — Processus 2.1: Vérification de l'état d'exclusion lors de la connexion utilisateur	
1	Le processus est lancé lorsqu'un utilisateur tente de se connecter à la plate-forme de l'opérateur.
2	L'opérateur vérifie si l'utilisateur a des exclusions actives dans les données d'exclusion locale.
3-a	Si une exclusion active existe, elle est appliquée. Le processus se termine.
3-b	Si aucune exclusion n'est trouvée dans les données d'exclusion locale, l'opérateur interroge l'API de la plate-forme d'exclusion avec les détails d'utilisateur requis.
4-a	Si une réponse est reçue, le système de l'opérateur met à jour les données d'exclusion quotidiennes avec le statut d'exclusion de l'utilisateur reçu.
4-b	Dans les cas où l'API NSEP ne répond pas à la demande de l'opérateur, le statut d'exclusion de l'utilisateur est récupéré à partir des données d'exclusion quotidiennes.
5	Le statut d'exclusion est appliqué. Si le statut ne se traduit pas par une exclusion, toutes les activités de paris sont autorisées, sinon des limites sont imposées conformément au tableau 4.6.

Tableau 2.1

2.2 Récupération du statut d'exclusion lors de l'enregistrement de l'utilisateur

Une fois qu'un utilisateur s'inscrit auprès d'un opérateur, son statut d'exclusion doit être déterminé et appliqué à son profil en interrogeant l'API NSEP et en accédant ainsi à l'ensemble de données d'exclusion en direct. Notez que dans les systèmes où un utilisateur nouvellement enregistré est toujours redirigé vers la connexion, ce flux de travail peut ne pas être nécessaire, à condition que la vérification ait lieu à travers le processus 2.1 ci-dessus.

Le processus est décrit ci-dessous. Une description de son débit est fournie dans le tableau 2.2.



Operator	Opérateur
1. User Registers	1. Registres des utilisateurs
2. Account Setup	2. Configuration du compte

Yes	Oui
3-a.Login Process	3-a.Processus de connexion
User redirected to Login?	Utilisateur redirigé vers Se connecter?
No	Non
3-b/4.Query Exclusion Platform with user's document details	3-b/4.Plate-forme d'exclusion des requêtes avec les détails du document de l'utilisateur
Await response	En attente d'une réponse
Max Attempts reached? No	Nombre maximum de tentatives atteint? Non
Exclusion Status received	Statut d'exclusion reçu
5-b.Bet without exclusion limits	5-b.Paris sans limites d'exclusion
4-a.Update user exclusion status in Daily Exclusion Data	4-a.Mettre à jour le statut d'exclusion de l'utilisateur dans les données d'exclusion quotidiennes
Daily Exclusion Data	Données d'exclusion quotidiennes
5-a.Apply Exclusion Status	5-a.Appliquer le statut d'exclusion
Exclusion Platform	Plate-forme d'exclusion
Live Exclusion Data	Données d'exclusion en direct
Process request and return user's exclusion status	Traiter la demande et renvoyer le statut d'exclusion de l'utilisateur

Description du flux — Processus 2.2: Vérification de l'état d'exclusion lors de l'inscription de l'utilisateur

1	Le processus est lancé lorsqu'un utilisateur s'inscrit sur la plate-forme de l'opérateur.
2	L'utilisateur fournit tous les détails nécessaires pendant l'étape de configuration du compte.
3-a	Une fois la configuration terminée, l'utilisateur est redirigé vers la connexion. Le processus 2.1 est suivi.
3-b	S'il n'y a pas de redirection et que l'utilisateur est connecté directement à son nouveau compte, le système de l'opérateur interroge la plate-forme d'exclusion pour obtenir le statut d'exclusion de l'utilisateur.
4-a	Si une réponse est reçue, le système de l'opérateur met à jour les données d'exclusion quotidiennes avec les détails et le statut d'exclusion du nouvel utilisateur.
4-b	Dans les cas où la plate-forme d'exclusion ne répond pas à la demande de l'opérateur, l'opérateur est tenu de renvoyer la requête pour une deuxième tentative.
5-a	Le statut d'exclusion est appliqué. Si le statut ne se traduit pas par une exclusion (statut «0» conformément au tableau 4.6), toutes les activités de paris sont autorisées, sinon des limites sont imposées conformément au tableau 4.6.
5-b	Après deux tentatives ratées, la plate-forme d'exclusion est considérée comme temporairement indisponible. Aucune limite d'exclusion n'est appliquée au joueur. L'opérateur est tenu d'informer la NBA de l'échec de la communication.

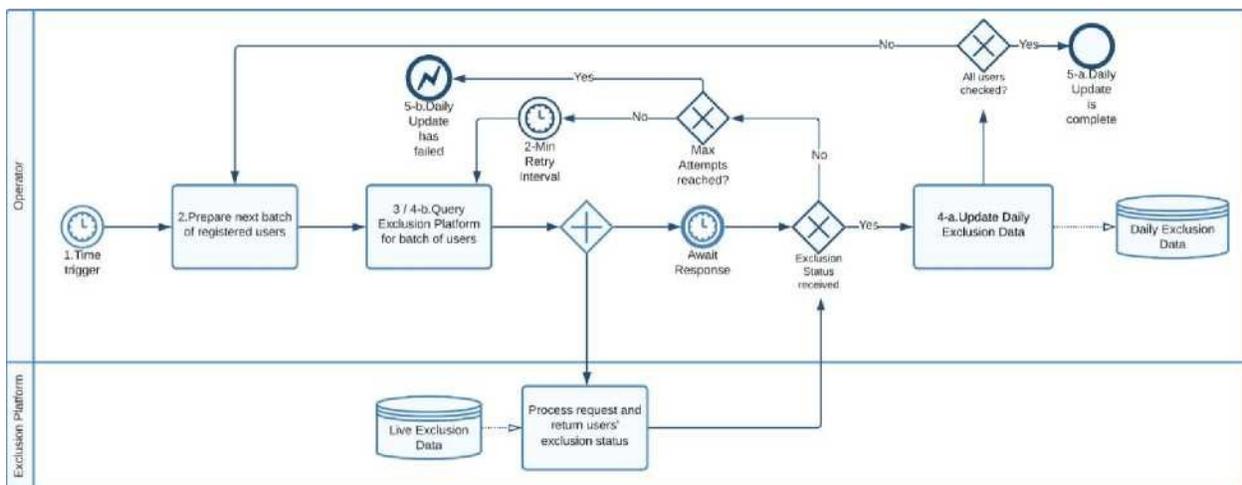
Tableau 2.2

2.3 Compilation/Mise à jour des données d'exclusion quotidiennes

Sur une base quotidienne, un opérateur est tenu d'effectuer une vérification du statut d'exclusion de l'ensemble de ses utilisateurs enregistrés. Le résultat de ce processus est l'ensemble de données sur les exclusions quotidiennes, qui contient tous les utilisateurs enregistrés qui se sont avérés exclus, ainsi que la catégorie d'exclusion et la date d'expiration. Notez que les joueurs ayant le statut d'exclusion 0 («Aucune exclusion» — voir tableau 4.6) ne doivent pas être stockés dans cet ensemble de données, bien que les opérateurs puissent toujours les inclure.

Les données d'exclusion quotidienne sont dérivées de l'ensemble de données d'exclusion en direct qui réside du côté NSEP. Le premier est compilé en envoyant des appels séquentiels à l'API NSEP, chaque appel contenant des détails pour un certain nombre de documents d'identification de l'utilisateur. Le nombre maximum de documents utilisateur pouvant être inclus dans une seule requête est de 4000.

Le processus est décrit ci-dessous. Une description de son débit est fournie dans le tableau 2.3. À noter que toutes les mesures prises au-delà de la récupération des informations du NSEP sont indicatives (étape 4-a du diagramme de flux); L'opérateur peut suivre ce processus qui convient mieux à sa propre configuration, à condition que la sortie finale soit atteinte.



Operator	Opérateur
1. Time trigger	1. 1. Temps déclencheur
2. Prepare next batch of registered users	2. 2. Préparer le prochain lot d'utilisateurs enregistrés
5-b. Daily Updated has failed	3. 5-b. La mise à jour quotidienne a échoué
3 / 4-b. Query Exclusion Platform for batch of users	3 / 4-b. Plate-forme d'exclusion des requêtes pour lot d'utilisateurs
2-Min Retry interval	Intervalle de nouvel essai de 2 min
Yes	Oui
No	Non
Max Attempts reached?	Nombre maximum de tentatives atteint?
Await response	En attente d'une réponse
Exclusion Status received	Statut d'exclusion reçu
4-a. Update Daily Exclusion Data	4-a. Mettre à jour les données d'exclusion quotidiennes
All users checked?	Tous les utilisateurs vérifiés?

5-a. Daily Update is complete	5-a. La mise à jour quotidienne est terminée
Daily Exclusion Data	Données d'exclusion quotidiennes
Exclusion Platform	Plate-forme d'exclusion
Live Exclusion Data	Données d'exclusion en direct
Process request and return user's exclusion status	Traiter la demande et renvoyer le statut d'exclusion de l'utilisateur

Description du flux — Processus 2.3: <i>Mise à jour quotidienne du statut d'exclusion</i>	
1	Le processus est initié à un moment prédéterminé sur une base quotidienne. Un créneau horaire exact est communiqué à l'opérateur par la NBA.
2	L'opérateur prépare les données requises par lots. Plus précisément, une demande unique adressée à la plate-forme d'exclusion ne devrait pas contenir plus de 4000 entrées (détails pour 4000 documents d'identification).
3	Une demande est envoyée à la plate-forme d'exclusion via l'API NSEP.
4-a	Si une réponse est reçue, le système de l'opérateur met à jour les données d'exclusion quotidiennes avec les détails et le statut d'exclusion du nouvel utilisateur.
4-b	Dans les cas où la plate-forme d'exclusion ne répond pas à la demande de l'opérateur, l'opérateur est tenu de renvoyer la requête pour une limite de cinq (5) tentatives. Toute recherche doit être effectuée à intervalles de 2 minutes.
5-a	Tous les joueurs enregistrés ont été vérifiés par rapport à l'ensemble de données sur l'exclusion en direct. L'ensemble de données d'exclusion quotidienne est maintenant terminé/mis à jour et le processus se termine.
5-b	Après cinq (5) tentatives ratées, la plate-forme d'exclusion est considérée comme temporairement indisponible. L'ensemble de données sur les exclusions quotidiennes reste inchangé, mais doit quand même être utilisé en tant que source de sauvegarde, en tenant compte de la date d'expiration enregistrée pour chaque exclusion. L'opérateur est tenu d'informer la NBA de l'échec de la communication.

Tableau 2.3

2.4 Matériel de commercialisation

Les joueurs qui sont dans n'importe quelle catégorie d'exclusion doivent toujours être exclus de tout type de campagne marketing. Cela inclut les messages, les publicités et les promotions. À cette fin, un opérateur doit interroger son ensemble de données d'exclusion quotidienne et s'assurer que les utilisateurs exclus ne reçoivent aucun matériel publicitaire.

3. Exigences en matière de connectivité

Un opérateur peut initier des demandes à la plate-forme NSEP une fois que les conditions suivantes ont été remplies:

3.1 Liste blanche de l'adresse IP de l'opérateur

L'opérateur est tenu de fournir à la NBA l'adresse IP à partir de laquelle les demandes seront envoyées à la plate-forme NSEP. Les demandes envoyées à partir d'une adresse IP non enregistrée ne seront pas signifiées.

3.2 Justificatifs de connectivité

La NBA fournira à chaque opérateur une combinaison unique de nom d'utilisateur et de mot de passe. Tout appel à l'API doit inclure ces informations d'identification en tant qu'en-tête, de la manière décrite à l'article 4.2.

4. Spécification de l'API

Les opérateurs autorisés peuvent interroger la plate-forme nationale d'exclusion au moyen d'une API de transfert d'État de représentation (REST). Une seule méthode GET est exposée aux opérateurs, à travers lesquels ils peuvent interroger la plate-forme sur le statut d'exclusion d'un ou plusieurs joueurs.

4.1 Méthodes et points de terminaison de l'API

Méthode	URL du point de terminaison
GET	https://www.exclusion.cy/api/bookmakers/playerStatus

Tableau 4.1

4.2 Structure de demande

4.2.1 En-têtes

Une demande nécessite d'avoir les en-têtes suivants pour être authentifiée et traitée avec succès:

Autorisation

Pour qu'une demande soit authentifiée et autorisée avec succès, le nom d'utilisateur et les chaînes de mot de passe doivent être concaténés avec deux points placés exactement entre eux et aucun espace, ce qui entraîne une chaîne de la forme **<nom d'utilisateur>:<mot de passe>**. Cette chaîne est ensuite codée dans Base64 et préfixée avec **Basic<space>** avant d'être utilisé comme valeur de l'en-tête Autorisation.

Transaction-Id

La clé Transaction-Id prend une valeur générée par le système de l'opérateur et est utilisée comme identifiant pour la transaction. À condition que la demande soit traitée avec succès (état de réponse 200 — voir tableau 4.7), la même transaction-Id est incluse dans l'en-tête de la réponse, afin de la faire correspondre à sa demande initiale sans ambiguïté. Ce champ peut prendre comme valeur toute séquence arbitraire de caractères ASCII. Il incombe au bookmaker d'assurer une

utilisation appropriée, par exemple en évitant l'utilisation des mêmes valeurs pour les transactions qui ne sont pas séparées par un intervalle de temps important.

CLÉ	VALEUR	COMMENTAIRE	EXEMPLE:
Autorisation	Basic <nom d'utilisateur>:<mot de passe>	La combinaison <nom d'utilisateur>:<mot de passe> doit être codée en base64.	Pour le nom d'utilisateur test et mot de passe 123456 la valeur attendue est Base dGVzdDoxMjM0NTY=
Transaction-Id	Toute séquence de caractères ASCII.	Ce champ est utilisé comme moyen de faire correspondre les demandes des clients aux réponses API. Sa méthode de production et son niveau de complexité sont donc arbitraires et relèvent de la responsabilité de l'opérateur.	3fa85f64-5717-4562-b3fc-2c963f66afa6

Tableau 4.2

4.2.2 Corps de requête

Le corps de la demande contient les champs de données nécessaires pour un ou plusieurs acteurs que l'opérateur souhaite rechercher en termes de statut d'exclusion. La structure des données suit la Notation d'Objet JavaScript (JSON).

Un exemple est présenté ci-dessous:

```
{
  "listOfPlayers": {
    "player": [
      {
        "idDocType": "1",
        "idDoc": "0904",
        "issueCountryCode": "FRA"
      },
      {
        "idDocType": "1",
        "idDoc": "0905",
        "issueCountryCode": "AUS"
      },
      {
        "idDocType": "1",
        "idDoc": "0902",
        "issueCountryCode": "GRC"
      }
    ]
  }
}
```

Une description détaillée des champs requis pour chaque joueur est fournie dans le tableau qui suit:

CLÉ	VALEUR	COMMENTAIRE	EXEMPLE:
idDocType	Type de document d'identification: 0 pour le passeport 1 pour la carte d'identité	Le bookmaker peut envoyer les détails du passeport ou de la carte d'identité d'un joueur, en fonction de celui des deux qu'il a sur dossier.	Pour la carte d'identité d'un joueur, la valeur attendue serait « 1 »
idDoc	Numéro du document d'identification (ceci peut être alphanumérique)	Numéro du passeport ou de la carte d'identité, sous la forme exacte qui est imprimée sur le document (p. ex: y compris les zéros menant ou suivi)	Pour une carte d'identité délivrée par la République de Chypre, il s'agit du numéro figurant dans le champ «Numéro de la carte d'identité», par exemple, « 0000823721 »
issueCountryCode	L'ISO 3166 Code alpha-3 du pays par lequel le document a été délivré	Une liste complète des codes peut être trouvée ici .	Le code pour Chypre serait « CYP »

Tableau 4.3

Remarque: Une demande peut contenir plus d'une entrée pour le même joueur dans les cas où l'opérateur conserve plus d'un des documents de ce joueur (p. ex. le passeport et la carte d'identité).

4.3 Structure de réponse

4.3.1 En-tête de la réponse

Une réponse API réussie contiendra l'en-tête suivant:

Transaction-Id

La clé Transaction-Id prend la valeur qui a été incluse dans l'en-tête de la requête sous la même clé («Transaction-Id») pour permettre la correspondance des deux par le client qui a initié la demande. La plate-forme d'exclusion ne modifie en aucune façon cet identifiant, il est renvoyé dans la même forme exacte qu'il a été reçu.

CLÉ	VALEUR	COMMENTAIRE	EXEMPLE:
Transaction-Id	Toute séquence de caractères ASCII.	Ce champ est utilisé dans le seul but de faire correspondre les demandes des clients aux réponses API. Il est généré par la plate-forme de paris du bookmaker et est inclus dans la demande initiale (voir 4.2.1). La plate-forme NSEP le renvoie dans la réponse sans aucune modification.	3fa85f64-5717-4562-b3fc—2c963f66afa6

Tableau 4.4

4.3.2 Corps de réponse

À condition que l'expéditeur ait été traité avec succès, l'API retourne avec un code d'état 200 (une liste des statuts possibles est fournie dans le tableau 4.7) et le corps de la réponse contient des données sous la forme d'une Notation d'Objet JavaScript (JSON), détaillant les détails d'exclusion pour chacun des lecteurs sur lesquels le bookmaker s'est renseigné. Un exemple est présenté ci-dessous:

```
{
  "listOfPlayersResponse": {
    "player": [
      {
        "id": "AA6C3E5188B71DEB577C4AE5EC750933C6FDF788",
        "exclusions": [
          {
            "exclusionCategory": "1",
            "exclusionEndDate": "2023-04-17T00:00:00"
          },
          {
            "exclusionCategory": "2",
            "exclusionEndDate": "2024-04-17T00:00:00"
          },
          {
            "exclusionCategory": "3",
            "exclusionEndDate": "2025-04-17T00:00:00"
          },
          {
            "exclusionCategory": "4",
            "exclusionEndDate": "2026-04-17T00:00:00"
          }
        ],
        "idDoc": "0904"
      },
      {
        "id": "FA27ACF4DE1286A052DCD055C6AD6FE5AB89455C",
        "exclusions": [],
        "idDoc": "0905"
      },
      {
        "id": "403C5AEB260387D0817C21D4297156C1FCD4C068",
        "exclusions": [
          {
            "exclusionCategory": "1",
            "exclusionEndDate": "2023-04-17T00:00:00"
          }
        ],
        "idDoc": "0902"
      }
    ]
  }
}
```

Une description détaillée des champs du joueur qui sont inclus dans le corps d'une réponse réussie pour chaque joueur inclus dans la demande originale est fournie dans le tableau qui suit:

CLÉ	VALEUR	COMMENTAIRE	EXEMPLE:
identifiant	Un identifiant unique pour ce joueur.	Ceci est généré par l'algorithme de hachage SHA-1 et prend comme entrée une concaténation d'idDoc, issueCountryCode, d'idDocType et de la chaîne «NBA» (dans cet ordre) soumise pour ce lecteur à la demande du bookmaker.	Pour un joueur avec les paramètres d'entrée idDoc: 0000823721 issueCountryCode: CYP idDocType: 1 la valeur id est calculée à l'aide de SHA-1 («0000823721CYP1NBA») qui se traduit par «70255EECD65E4D611C7375A2CBDBE4928F31AF7D»
idDoc	Numéro du document d'identification	Cela correspond au champ idDoc soumis pour ce joueur à la demande du bookmaker.	«0000823721»
les exclusions;	Liste des exclusions du joueur	Dans les cas où il n'y a pas d'exclusion, cette liste sera vide	[]
Pour chaque exclusion dans les exclusions			
catégorie d'exclusion	Une valeur numérique désignant la catégorie de l'exclusion.	Des exemples de catégories d'exclusion sont fournis dans le tableau 4.6 (la liste est dynamique et sera mise à jour en conséquence de temps à autre).	Si un joueur est exclu des paris sportifs, la valeur attendue est «1»
date de fin d'exclusion	Chaîne DateTime sous la forme YYYY-MM-DDThh:mm:ss	La date d'expiration de l'exclusion. En fonction du statut d'exclusion, ce champ peut ne pas être applicable, auquel cas il est omis.	«2023-04-17T00:00:00»

Tableau 4.5

Exemples de catégories d'exclusion

valeur de la catégorie d'exclusion	Champ d'exclusion
1	Tous les paris sportifs.
2	Division A de la Ligue chypriote de football masculine.
3	Tous les paris sportifs chypriotes.
4	Chypre Athlétisme.

Tableau 4.6

4.4 Codes d'état de la réponse

Pour les demandes conformes à la structure décrite à l'article 4.2, l'API renvoie une réponse avec Statut 200, qui contient tous les éléments décrits à l'article 4.3. Dans les cas où la demande envoyée est erronée d'une ou plusieurs manières, la réponse porte un code d'état différent et contient des commentaires informatifs à des fins de débogage.

On trouvera dans le tableau 4.7 ci-dessous une liste complète des codes d'état de réponse possibles et de leur signification.

Erreur dans la demande	État de la réponse	Retour d'erreur (Corps)
Aucune erreur, la demande est conforme à l'article 4.2.	200 OK	Pas de retour d'erreur. Le corps contient des informations sur les exclusions des joueurs comme décrit à l'article 4.3.2.
Un ou plusieurs des joueurs inclus dans la demande manquent un ou plusieurs champs d'entrée (idDocType, idDoc, issueCountryCode)	400 Mauvaise requête	Le corps contient les entrées JSON (joueurs) qui manquent un ou plusieurs champs d'entrée, ainsi que le message: <i>«Un ou plusieurs termes de recherche sont manquants pour un ou plusieurs joueurs. Vérifiez les termes obligatoires (idDocType, idDoc, issueCountryCode) et envoyez à nouveau la demande»</i>
Clé(s) manquante(s) ou format inattendu dans le corps de la demande	400 Mauvaise requête	<i>«Clé(s) manquante(s) ou format inattendu dans le corps de la demande»</i>

L'en-tête Id-Transaction est manquant.	400 Mauvaise requête	«En-tête manquant Transaction-Id»
L'en-tête d'autorisation est manquant ou contient la mauvaise valeur.	401 Non autorisé	«Utilisateur non autorisé, vérifiez les identifiants d'utilisateur d'en-tête.»
Les identifiants d'utilisateur se réfèrent à un utilisateur inactif. L'activation/désactivation de l'utilisateur est gérée par la NBA.	403 Interdit	«Étant donné que l'utilisateur avec des identifiants est inactif.»

Tableau 4.7